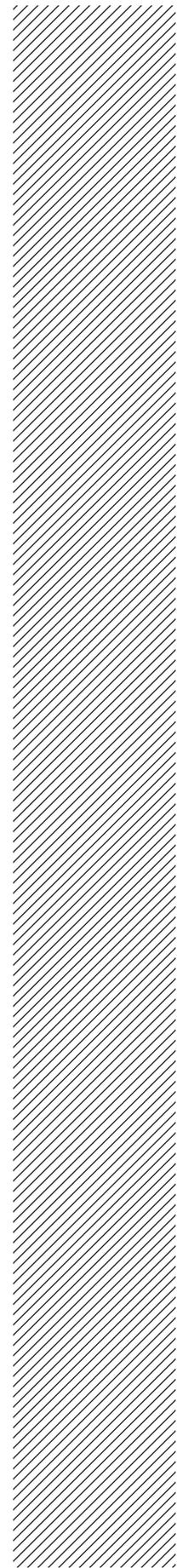


 SYNTHÈSE D'ATELIER

LES CHANTIERS DU NORD-EST DU GRAND PARIS, UN EXEMPLE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE RESTITUTION PARTENARIAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2020

FÉVRIER 2021



Directrices de la publication : **Dominique ALBA**
Patricia PELLOUX
Étude réalisée par : **Éléonore BOUVIER, Amélie NOURY**
Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

20P080103

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTICIPANTS	5
1. Présentations	7
Apur	8
Ville de Paris	20
Plaine Commune	23
Est Ensemble	24
Paris Terres d'Envol	25
ADEME	26
2. Dires d'Atelier	33
Les canaux	34
PICHETA	34
Ville de Paris	34
Grand Paris Aménagement	35
Plaine Commune	35
Haropa Ports de Paris	36
POUR ALLER PLUS LOIN	37

INTRODUCTION

Dans le cadre de son programme partenarial et en lien avec la convention JOP 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis, l'Apur a poursuivi les réflexions menées dans l'étude sur la logistique des Jeux olympiques et paralympiques en réalisant une nouvelle étude sur les chantiers du nord-est du Grand Paris et l'économie circulaire. Elle a été réalisée avec la Ville de Paris, les territoires de Plaine Commune, d'Est Ensemble, de Paris Terres d'Envol et de Grand Paris Grand Est et du département de la Seine-Saint-Denis.

Ces territoires, ainsi que le reste de la métropole, devront faire face à une forte augmentation de la quantité des déchets issus du BTP dans les années à venir, due aux nombreux chantiers liés aux différents projets urbains et plans de rénovations urbaines et énergétiques à venir dans ces secteurs fortement concernés par l'arrivée du métro du Grand Paris et des JOP.

D'ici 2024, on estime à 19,5 millions de m² les surfaces à construire, et à 5 millions de m² celles à démolir ou à réhabiliter à Paris et en Seine-Saint-Denis. La gestion de ces produits de démolition du BTP, par l'économie circulaire, est par conséquent un enjeu majeur, poussé par le contexte réglementaire en pleine évolution.

Publiée en juin 2020, l'étude identifie tout d'abord les gisements et quantifie les volumes de déchets à venir sur le nord-est du Grand Paris, puis, recense et caractérise les plateformes existantes à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Cette analyse met en exergue les nécessités de nouvelles plateformes au plus près des chantiers. Elle identifie des fonciers de tailles XS à XL pour permettre le développement de plateformes de réemploi, de réutilisation ou de toutes autres activités de valorisation utiles dans le secteur.

Près de 70 sites potentiels, pérennes ou temporaires, ont ainsi été identifiés afin d'améliorer le maillage territorial et répondre au mieux aux besoins, territorial et local.

Un atelier de restitution de l'étude et d'échanges a eu lieu le 1^{er} octobre 2020 avec l'ensemble des partenaires et acteurs économiques qui ont contribué à sa réalisation : aménageurs, bailleurs, maîtres d'ouvrage, gestionnaires de plateforme, collectivités...

Cette matinée d'échanges a été l'occasion pour l'Ademe de faire connaître son dispositif d'aides pour l'installation de plateformes mais aussi aux différents porteurs de projets de présenter leurs études ou sites engagés.

PARTICIPANTS

SERVICE/ORGANISATION	NOM	PRÉNOM
A4MT	BERTIN	Camille
ADEME	BA	Mohamedou
CEMEX	BOULET LAICHOIR QUERE	Audrey Nora Yoann
Colas	DELCROS	Adrien
Cycle Terre -Ville de Sevran	DEVESCOVI	Silvia
DRIEA	TRONEL	Stéphane
Eiffage	CARTIER	Frédéric
Elogie Siemp	MURE	Lionel
Epaurif	GARIGLIANO	Matteo
Epifif	LACAZE	Thomas
HAROPA Ports de Paris	DU CHATELIER	Christophe
Grand Paris Aménagement	MARTIN PERROUX	Olivia Anna
Les Canaux	STASKIEWICZ YAVCHITZ	Noémie Elisa
Nexity	CODRON COLIN	Martin Karl
PICHETA	DELCROIX	Sandrine
Plaine Commune	EMRINGER	Justine
SEDDRe*	DADOU	Etienne
SEMAPA	VALLET	Jordan
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	BLOEL DORR	Benjamin Aurélie
SNCF	FRAYSSINET	Benjamin
Société du Grand Paris	BEAL GAUDRON	Amélie Thomas
Ville de Paris	CHANNAOUI FAUCHE GODINHO LARDIN RAVLIC	Yasmina Aude Christelle Isabelle Anita
Apur	PELLOUX NOURY LO PINTO BOUVIER	Patricia Amélie Anaïs Eléonore

*Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage





1. PRÉSENTATIONS



PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE APUR : LES CHANTIERS DU NORD-EST DU GRAND PARIS, UN EXEMPLE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Patricia Pelloux, Amélie Noury et Éléonore Bouvier, Apur

L'étude, publiée en juin 2020 a été réalisée dans un cadre partenarial avec 6 des 27 partenaires de l'Apur, il s'agit des signataires de la convention JO Paris Seine-Saint-Denis (Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis et les 4 EPT : Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est). Cette étude fait suite à l'étude *Les Jeux de Paris 2024, accélérateurs d'innovations durables pour la logistique urbaine*, réalisée par l'Apur en 2018, qui a mis en avant 4 grandes orientations pour limiter les flux de camions, une des préoccupations des collectivités. Une de ces 4 orientations est consacrée à la recherche de foncier pour aménager ou installer des plateformes de consolidation, de recyclage et de réemploi. À la suite de cette étude, les partenaires de l'Apur ont souhaité que l'Apur approfondisse sur les questions d'économie circulaire et des plateformes, notamment en quantifiant les volumes de déchets à venir, mais aussi en identifiant des fonciers afin d'installer des plateformes pérennes ou transitoires.

L'étude s'articule autour de 3 parties. La première partie consiste à estimer les flux issus des démolitions suivant une approche quantitative. Une nouvelle base de données a été créée pour réaliser ce travail, la base de données Démolitions qui complète la base de données projets urbains. La deuxième partie consiste à cartographier les structures existantes, c'est-à-dire l'ensemble des plateformes de déchets, de recyclage d'ores et déjà présentes sur les territoires et de décrire les filières à la fois matures et émergentes. Enfin la dernière partie consiste à identifier des nouveaux fonciers de façon tem-

Une étude inscrite au programme partenarial de l'Apur 2019-2020, en partenariat étroit avec la Ville de Paris, les territoires de Plaine-Commune, Est-Ensemble, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est et le Département de la Seine-Saint-Denis

Une action de la convention héritage JO entre Paris et la Seine-Saint-Denis : le développement de l'économie circulaire

La recherche de fonciers pour des plateformes de consolidation et aussi de réemploi : une des 4 actions proposées dans l'étude JO logistique 2018-2019



1/ Les flux de produits de démolition générés par les mutations urbaines à venir
Estimation du gisement existant et des flux de déchets du BTP générés sur le périmètre de la convention JOP 2024, avant 2024 et post 2024 via un nouvel outil : la BD démolition

2/ L'identification des structures existantes à l'échelle de la MGP
Recensement et analyse des installations existantes de stockage, tri, valorisation des déchets de chantier pour le recyclage et le réemploi

3/ L'identification de nouveaux fonciers, pour aller vers un maillage territorial prospectif
Des fonciers temporaires ou pérennes pour développer de nouvelles plateformes pour le stockage, tri, réemploi ou valorisation des produits de démolition du BTP

ATELIER PARISIEN D'URBANISME 3

poraire ou pérenne pour tendre vers un maillage territorial et local plus vertueux.

L'étude a fait l'objet d'un Apur Café, consultable en ligne au lien suivant : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/apur-cafe-2-chantiers-nord-grand-paris-un-exemple-economie-circulaire>

La première partie de l'étude porte sur l'identification des flux de produits de démolition à venir, y compris les surfaces à démolir, qui vont être générés sur le territoire à horizon 2024 et au-delà au regard des mutations urbaines à venir.

Déterminer le gisement de matériaux de déconstruction nécessite de connaître le stock de bâtiments existants en regardant en particulier :

- sa période de construction ;
- sa « fonction », son usage.

Cela permet de caractériser en première approche les déchets à venir par types de matériaux.

Pour préciser et qualifier ce stock de bâtiments existants dans les grandes lignes, nous nous sommes appuyés sur les ratios de l'ADEME.

Par exemple :

- Un bâtiment de logements collectifs datant des années 50-70 générera une quantité de déchets comprise entre 0,6 à 1,36 tonne de déchets par m². 95 % de déchets inertes à dominante de béton ;
- Un bâtiment de logements ouvriers anciens générera lui autour de 1,26 tonne de déchets par m² et essentiellement des briques et des pierres.

Morphologie du tissu, datation du bâti et leurs usages doivent donc être croisés pour caractériser dans les grandes lignes le stock de matériaux existants.

Une approche qualitative plus fine du stock de matériaux existants dans la Métropole fait actuellement l'objet

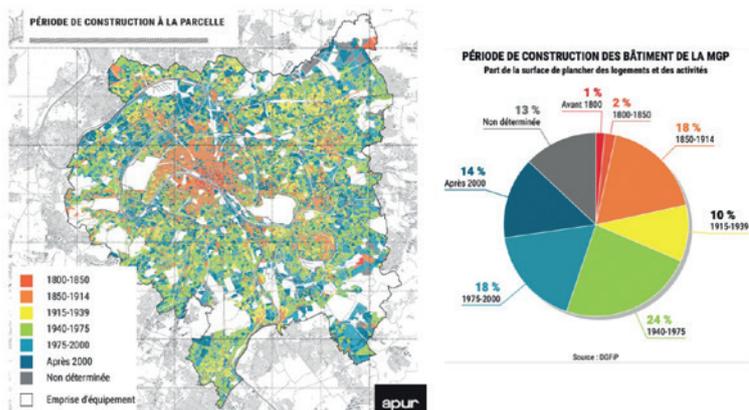


1. LES FLUX DE PRODUITS DE DÉMOLITION À HORIZON 2024 ET AU-DELÀ

© Société du Grand Paris / Gérard Rollando

Identification du gisement

Un stock spécifique en fonction de sa période de construction et aussi de sa fonction permettant de définir des ratios de tonnes de déchets m²



d'études et de travaux de recherches menés par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Ces différents travaux pourront éventuellement être mis en commun ultérieurement.

Dans un second temps, afin d'appréhender les volumes de matériaux à venir à Paris et en Seine-Saint-Denis, nous avons réalisé un focus sur les secteurs de mutations urbaines.

- Au total ce sont près de 45 millions de m² à construire qui sont prévus dans l'ensemble des opérations d'aménagement de Paris et du 93 ;
- Dont plus de 19 millions de m² à horizon 2024.

De nombreux projets urbains sont engagés comme :

- Les secteurs de projets liés aux Jeux 2024 : Village Olympique, Centre aquatique olympique, Village des Médias...
- Le réseau du GPE et ses 25 nouveaux quartiers de gare prévus sur ces 2 départements ;
- Mais aussi des projets d'infrastructures routières comme la suppression de bretelle de l'A86 à Saint-Denis ou la requalification RN2 et RN3.

Pour estimer les volumes de déchets à venir, nous avons mis en place un nouvel outil : la base de données Démolition.

Elle prend appui sur deux bases de données utilisées à l'Apur :

- La BD bâti existant ;
- La BD projets ;

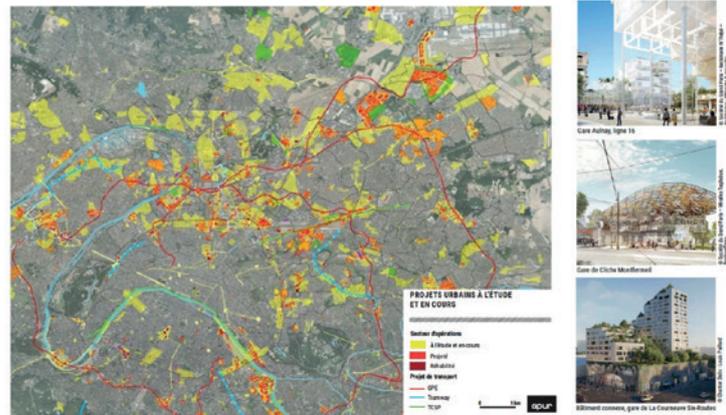
De manière simplifiée, on est venu superposer la BD projets qui renseigne les plans-masses des opérations d'aménagement à venir sur celle des bâtiments existants afin d'**identifier les bâtiments existants susceptibles d'être soit démolis soit réhabilités**. Les bâtiments identifiés ont été convertis en m² de surface de plancher, afin de leur appliquer des ratios de l'ADEME et du CERC pour quantifier les volumes de déchets correspondants.

Ces volumes sont ensuite répartis selon les 3 grands types de déchets : inertes, non dangereux non inertes ou dangereux.

Des mutations urbaines à venir

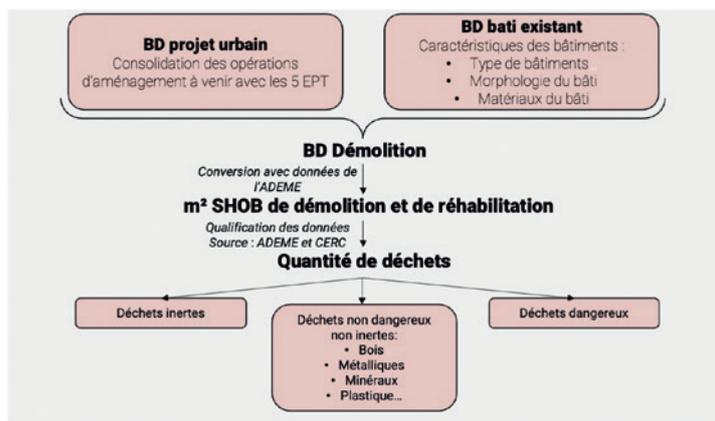
Les opérations d'aménagements engagées

19,5 millions de m² sont à construire à horizon 2024 à Paris et en Seine Saint-Denis



Des volumes de déchets à venir

Mise en place d'un nouvel outil : la Base de Données Démolition



Intérêts de la BD Démolition :

- Localiser les gisements à venir dans les secteurs d'opérations d'aménagement ;
- Estimer les volumes de déchets à venir et les flux potentiels ;
- Permettre de qualifier ces flux afin de les orienter vers les différentes filières de réemploi, de réutilisation ou de recyclage ;
- Anticiper sur la capacité des installations de transit, de tri et de recyclage existantes à absorber ces flux et/ou révéler le besoin en nouvelles plateformes.

On obtient les résultats suivants :

Près de 10 millions de m² à démolir et à réhabiliter d'ici à 2050 dont 5 millions à horizon 2024, avec une répartition assez homogène pour cette période entre la démolition et la réhabilitation.

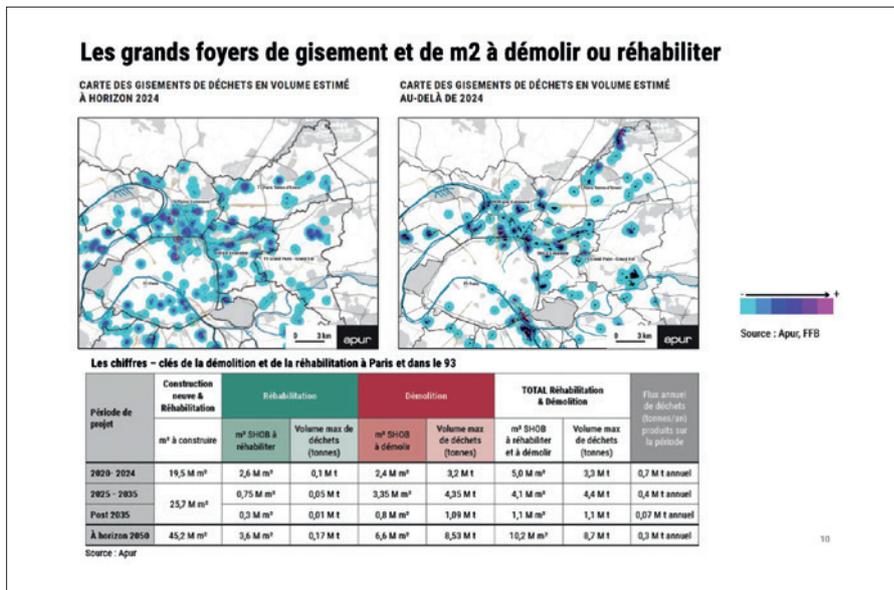
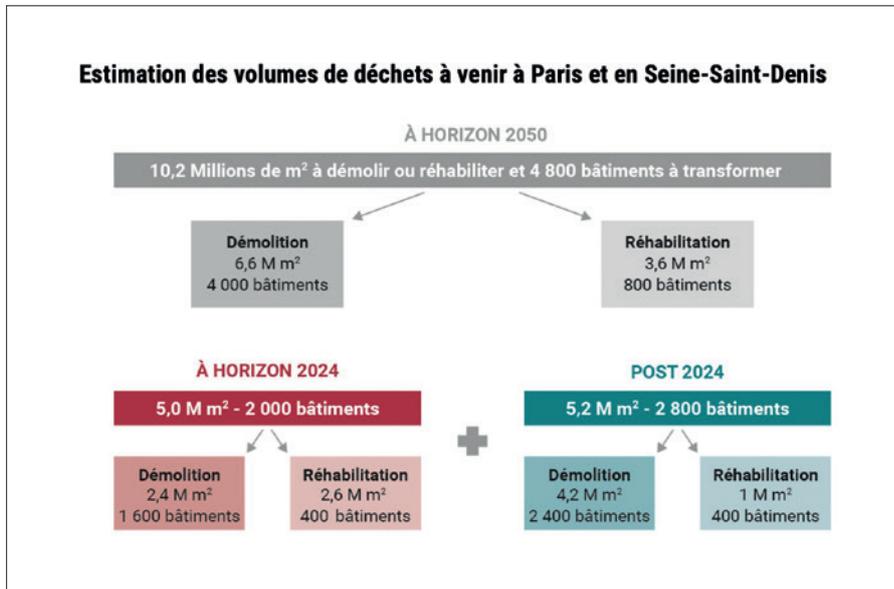
Près de 5 000 bâtiments identifiés à ce jour seront impactés.

Ces volumes, issus des démolitions et des réhabilitations à venir, sont sous-estimés et constituent ainsi une fourchette basse car :

- Un grand nombre de projets urbains ne sont pas encore définis ;
- Dans un premier temps, nous nous sommes concentrés sur les bâtiments dans les périmètres des opérations d'aménagement ;
- Les rénovations énergétiques, les projets d'espace public ou le diffus par exemple ne sont pas intégrés à ces chiffres.

La problématique des terres excavées n'est pas abordée dans l'étude pour deux raisons :

- Ces terres sont traitées en interne par la SGP ;
- Les volumes engendrés par la construction du GPE sont considérables et écraseraient ceux produits par le bâtiment.



La BD démolition a permis de réaliser ces **cartes sur les grands foyers de gisements**, avec des densités de bâtiments à démolir et à réhabiliter plus ou moins fortes selon la localisation.

- **À horizon 2024 : des gisements plus importants sont attendus** dans le secteur JO au nord de Paris Porte de la Chapelle, Pleyel ou le long du canal de l'Ourcq en lien avec le secteur de la Plaine de l'Ourcq. Le volume de déchets attendu à horizon 2024 pour Paris et la Seine-Saint-Denis est de **3,3 millions de tonnes** ;

- Au-delà de 2024 : les gisements seront plus importants en Seine Amont en lien avec les ZAC Bercy-Charenton / Charenton-Bercy ou au nord de Paris Terres d'Envol en lien avec le secteur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. **Le volume total de déchets à terme est de près de 9 millions de tonnes.**

En conclusion, on peut retenir le ratio de 1 pour 4 : à l'échelle de Paris et de la Seine-Saint-Denis, **pour 1 m² à démolir ou réhabiliter, 4 m² sont à construire.**

Ce ratio peut s'approcher du 1 pour 1 en tissu très constitué comme dans le secteur de la Plaine de l'Ourcq ou du nord est parisien.

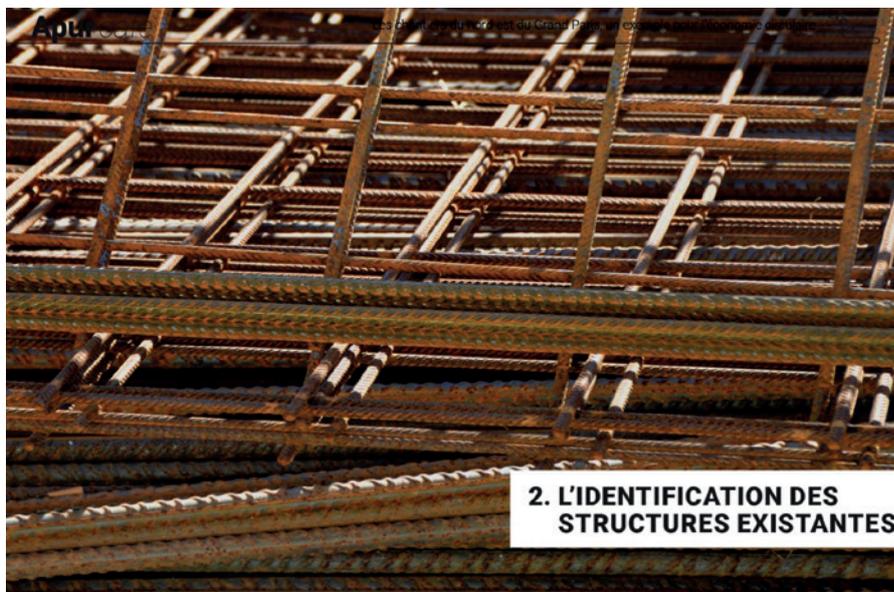
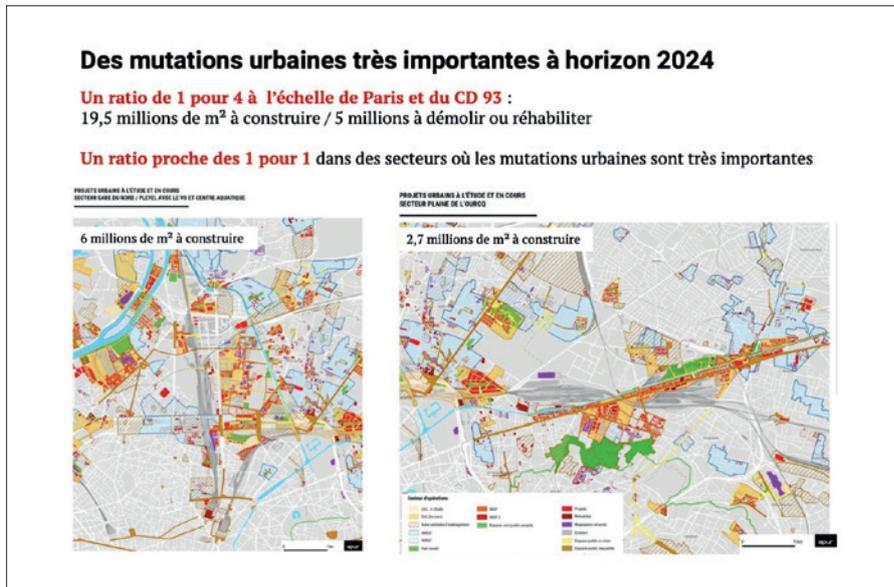
Le deuxième chapitre de l'étude porte sur l'ensemble des structures existantes qui permettent de mettre en place l'économie circulaire dans les chantiers.

Les **structures de réemploi ou de réutilisation** traitent des produits, des substances ou des matières sans qu'ils prennent le statut de déchet. Ces matériaux sont soit utilisés pour le même usage (**réemploi**) ou subissent une très légère transformation (**réutilisation**). Ces techniques nécessitent peu de traitement sur l'objet et limitent au maximum l'impact environnemental lors du traitement de l'objet. Le « non statut » de déchets permet aussi de faciliter les questions réglementaires.

Tout comme les autres techniques, le réemploi nécessite aussi une logistique liée aux problèmes temporels et fonciers : où entreposer les matériaux en attendant de leur trouver un repreneur ?

4 solutions sont possibles :

- Entreposer sur place en attendant la vente ou le don ;
- Revendre ou donner à une plateforme de traitement de proximité qui s'occupe de plusieurs opérations d'aménagement ;
- Entreposer sur place en vue d'une réutilisation plus tard dans la même opération d'aménagement ;
- Entreposer pour l'opération d'aménagement mais sur un site délocalisé.



Les matériaux issus du réemploi et leur débouché

Le réemploi

- **Réemploi** : technique de traitement de déchets qui consiste à utiliser directement, pour le même usage que son usage initial, un matériel dont on veut se débarrasser, sans qu'il ne passe par le statut de déchet. Différent de la réutilisation, qui intègre une notion de transformation légère sur le déchet.

Le réemploi nécessite une logistique liée au foncier :

Différentes logistiques possibles

<p>Stockage sur place en attendant la vente ou don ex : Cité Gagarine à Ivry</p>	<p>Vente ou don à une plateforme de traitement de proximité ex : Porte d'Ivry, Chatenay-Malabry</p>	<p>Stockage sur place pour une réutilisation dans la même opération ex : Chatenay-Malabry, la Maillerie</p>	<p>Stockage sur un autre site temporaire avant de revenir sur l'opération ex : CAO, caserne de Reuilly</p>
---	--	--	---

Au-delà du réemploi et de la réutilisation, il existe un réseau de plateformes d'ores et déjà constitué qui traitent les déchets du BTP.

Près de 170 sites ont été recensés, dont 78 à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Additionné au réseau des recycleries, ce sont plus de 200 structures qui acceptent les déchets du BTP dans la métropole du Grand Paris.

Ces structures sont extrêmement diverses, de par le type de plateformes, c'est-à-dire par le traitement qu'elles font des déchets, mais aussi par les déchets qu'elles acceptent. Les plateformes acceptent toutes les déchets, mais n'en font pas le même traitement. Certaines traitent les déchets sur place, d'autres leur font seulement subir un pré-traitement avant de les envoyer sur une autre plateforme pour le traitement final.

Les différents types de plateforme sont :

- Les installations de tri ;
- Les installations de regroupement ;
- Les installations de transit ;
- Les installations de reconditionnement et de préparation à la réutilisation pour le réemploi ;
- Les déchetteries, centres de stockage.

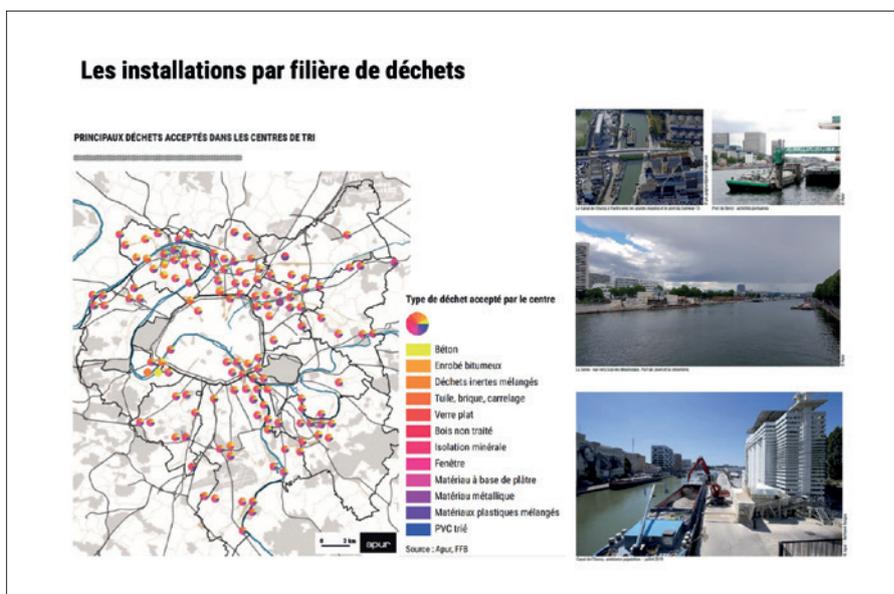
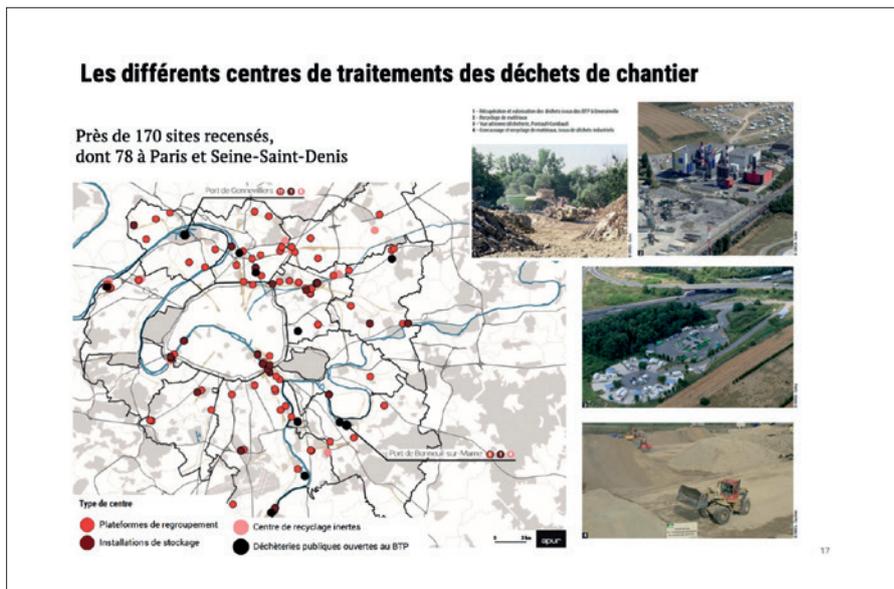
Le recensement de ces structures a été assemblé dans une nouvelle base de données « plateformes », qui regroupe les données issues des travaux de l'Apur, de la SGP, de l'Ordif ou de la FFB (Fédération Française du Bâtiment).

La base de données est aussi organisée selon **les types de déchets** qui sont acceptés dans les structures existantes.

Par exemple, plus de $\frac{3}{4}$ des plateformes acceptent le béton ; plus de la moitié le verre ; presque 70 % le bois non traité...

LA « BD plateformes » permet aussi de différencier les plateformes selon la catégorie des déchets :

- Les déchets inertes (70 % des déchets du bâtiment), qui ne se dégradent pas



au cours du temps (ex : béton, pierre, gravats...);

- Les déchets non inertes non dangereux qui se décomposent mais ne sont pas dangereux pour l'homme ou l'environnement (ex : bois, verre);
- Les déchets dangereux (ex : amiante, terres polluées).

La BD contient d'autres paramètres comme :

- La localisation des sites ;
- La surface de la parcelle sur laquelle est implantée la plateforme ;
- Sa structure spatiale, si elle est bâtie ou non ;
- Ses accès.

L'ensemble de ces éléments nous ont permis de dresser une typologie des structures existantes et de relever des tendances d'activités ou de déchets traités en fonction de ces critères.

L'ensemble de ce réseau à l'échelle de la métropole est également renforcé à l'échelle inter-régionale :

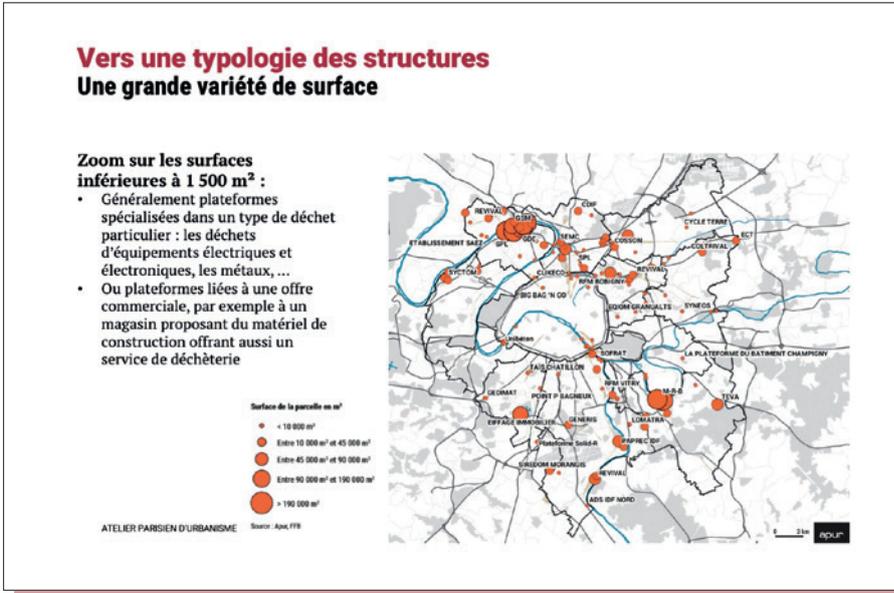
- Soit par les plateformes de regroupement des professionnels du bâtiment localisées sur les ports fluviaux qui ont la particularité d'être multi-acteurs, multi-logistique et multimodal car branchées fer, eau et routier ;
- Soit par des plateformes connectées à la voie d'eau, en particulier le long de l'axe Seine, car la distance par la voie fluviale permet de longues distances en limitant les nuisances environnementales et la congestion routière.

Nous avons enrichi cette BD plateformes avec un questionnaire, envoyé aux professionnels du BTP : structures de réemploi, gestionnaires de transit, aménageurs, grands groupes du secteur TP qui ont répondu.

Au total nous avons reçu environ 40 réponses qui nous ont permis d'affiner l'analyse des structures existantes mais aussi de comprendre les enjeux pour ce type de structure.

Par exemple, les 2 critères pour l'implantation d'une plateforme qui sont ressortis du questionnaire sont :

- L'accès routier ;
- La disponibilité du foncier : 75 % des répondants pensent que la surface dont ils disposent pour leur activité n'est pas suffisante pour gérer les flux à venir.



La troisième partie traite de la problématique du foncier.

Les données de la BD Projets de l'Apur, faite avec les territoires, ont été croisées avec la carte des plateformes, afin de voir les synergies possibles entre les chantiers et les plateformes de traitement des déchets. On remarque que sur certains secteurs, par exemple à Paris Terres d'Envol, il n'y a pas d'infrastructures de plateformes existantes, alors que des opérations d'aménagement sont en cours.

Les synergies entre les opérations d'aménagement et les plateformes permettent :

- De diminuer les transports des matériaux de déconstruction, et donc la pollution associée. Aujourd'hui, en moyenne, les déchets parcourent entre 30 et 40 km du chantier aux installations de stockage ;
- De développer un intérêt économique lors de la **vente des déchets** qui deviennent des **ressources** ;
- De faciliter l'usage de **matériaux recyclés**.

Tout cela permet de plus en plus d'aller vers une **diminution des coûts et de faciliter le respect des réglementations**.

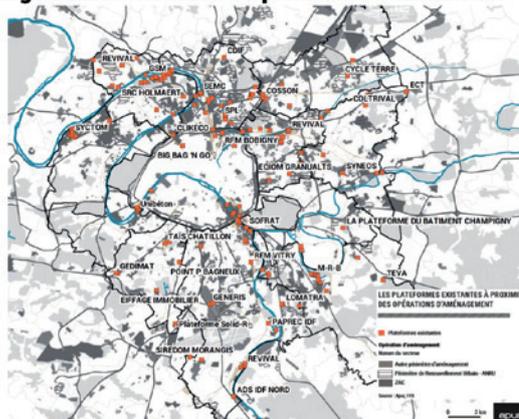


3. L'IDENTIFICATION DU FONCIER : VERS UN MAILLAGE TERRITORIAL

Le foncier : enjeu pour la mise en place de l'économie circulaire dans les chantiers
Les opérations d'aménagement et le réseau de plateformes existantes

Intérêts d'une synergie entre chantiers et plateformes

- Diminution des **transports** et donc de la pollution associée
Aujourd'hui, en moyenne, les déchets parcourent entre 30 et 40 km du chantier aux installations de stockage
 - Intérêt économique lors de la **vente des déchets** qui deviennent des **ressources**
 - Facilite l'usage de **matériaux recyclés**
- > **Diminution des coûts et respect des réglementations facilité**



La carte présente un zoom sur le traitement des déchets inertes, qui représentent 70 % des déchets du BTP et qui sont des déchets inertes non dangereux, facilement réutilisables comme matériaux de construction ou comme sous-couche routière. Ils sont acceptés dans la majorité des plateformes. Pourtant cette carte montre qu'il n'y a pas toujours adéquation entre les opérations d'aménagement et le réseau des plateformes. Au regard des opérations à venir et de la loi économie circulaire récente, il est nécessaire de trouver un réseau plus territorial.

Le cas des centres de recyclage des déchets inertes : quelques zones de carences comme à Paris Terres d'Envol

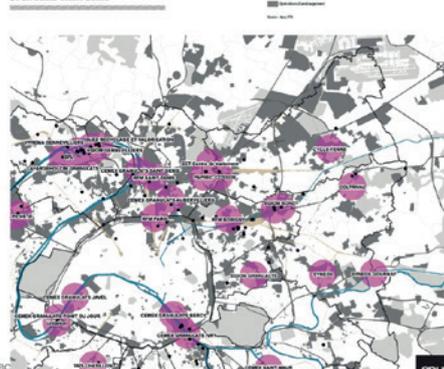
- Déchets inertes**
- 70% des déchets produits par le bâtiment
 - Non dangereux
 - Ne se décomposent pas
 - Ne brûlent pas
 - **Facilement réutilisables**
 - nouveaux enrobés
 - comme matériaux de construction

Acceptés dans la majorité des plateformes



Exemple de centre de recyclage : Cemex au Port Toibiac

LES CENTRES EXISTANTS DE RECYCLAGE DE DÉCHETS ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À PARIS ET EN SEINE-SAINT-DENIS



Afin de pallier le manque de plateformes, l'étude a identifié du foncier où pourraient s'installer potentiellement des plateformes de traitement de déchets. Étant donné qu'il est difficile de trouver du foncier pérenne dans la métropole du Grand Paris, des parcelles de tailles diverses, ou pour l'installation d'une plateforme temporaire seulement, ont été cherchées.

Deux types de foncier temporaires existent où implanter des plateformes. **Premièrement, sur un foncier temporaire dédié et mis à disposition :** les friches ou les délaissés urbains, les parkings vacants, les réserves foncières, pendant une période de vacance entre deux projets ou concessions de terrains, etc. On peut citer la plateforme à venir de la porte d'Ivry.

Deuxièmement, dans les opérations d'aménagement qui, de par leur ampleur, bénéficient de suffisamment d'espace pour accueillir des plateformes. Elles permettent de répondre à leurs besoins, avec une possibilité de mutualisation avec d'autres chantiers suivant la taille de la plateforme et sa capacité de traitement.

À l'échelle des grandes opérations, il y a de plus en plus de plateformes mobiles qui se mettent en place et qui permettent de renforcer le maillage territorial. Par exemple, la plateforme temporaire dans l'écoquartier LaVallée à Chatenay-Malabry ou le village des médias.

Cependant il y a encore peu de mutualisation entre les opérations d'aménagements ou à l'intérieur d'une opération, entre les îlots.

Indentification de foncier temporaire

Des fonciers temporaires intégrés aux opérations d'aménagement pour leurs propres chantiers

Des structures temporaires sur certains chantiers

Traitement en interne possible si :

- Utilisation des déchets comme matière première pour la construction
- Et quantité importante de déchets

Exemples de plateformes intégrées aux opérations

Eco quartier LaVallée, sur l'ancien campus de l'Ecole Centrale Paris (Chatenay-Malabry)

Chantier Village Olympique avec stockage temporaire durant la période des JOP

plateforme de traitement sur le site Universeine

Chantier Centre Aquatique Olympique :

ATELIER PARISIEN D'URBANISME



Cité du Cinéma, site existant du village olympique et paralympique des jeux 2024

Le quartier du village des médias

Porteur de projet : SOLIDED
Localisation : Dugny

Le Village des Médias est situé entre les communes de Dugny, le Bouquet et la Courcelles, à proximité de la gare du Transilien T11 Dugny la Courcelles. Il devrait accueillir pendant les JO 2024 plus de 4000 personnes, mais aussi les équipes de médias et de la presse. C'est un lieu de travail et de vie. Les constructions y ont été prévues pour être amovibles, afin de profiter au mieux de la zone pendant les Jeux Olympiques. Ce quartier accueillera 1300 logements, 1000 m² de commerces et de B2C, ainsi qu'une salle de concert et un espace culturel. Ces bâtiments ont pour vocation à être des démonstrateurs d'innovation dans une construction respectueuse de l'environnement. Les matériaux utilisés sont recyclés, les déchets sont triés et recyclés. Le maître d'ouvrage a engagé un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SODG), permettant la classification des déchets, leurs acheminements vers les filières appropriées, afin de permettre un traitement optimal de ceux-ci. De plus, l'antenne du Village des Médias dispose de capacités de stockage sur site de l'intégralité des déchets et matériaux de béton, afin de les utiliser en tant que matériaux ou dans les constructions futures. Les déchets du 2^e amont seront

CHIFFRES CLÉS

- 91 % des déchets seront mis en compte de manière optimale
- 150 tonnes de déchets seront développés en zone
- 1 100 logements
- 25 % de surface global des chantiers pour les JO 2024



Projet de Village des Médias pendant les JO 2024

Exemple d'opération d'aménagement intégrant le recyclage et le réemploi : Ecoquartier LaVallée

Porteur de projet : SEMOP Chatenay-Malabry Parc - Centrale
Localisation : Chatenay-Malabry

Le site est un terrain existant sur l'ancien campus de l'École Centrale Paris d'une superficie de 20 ha qui est en cours de réaménagement pour être placé à un nouveau quartier. L'objectif est de créer un quartier de 25 000 m² de planches au total dont 2 500 logements, 8 000 m² de bureaux, 15 000 m² de commerces, et des équipements tels que des écoles et des crèches.

Dispositif de gestion des déchets : Le maître d'ouvrage a engagé un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SODG), permettant la classification des déchets, leurs acheminements vers les filières appropriées, afin de permettre un traitement optimal de ceux-ci. De plus, l'antenne du Village des Médias dispose de capacités de stockage sur site de l'intégralité des déchets et matériaux de béton, afin de les utiliser en tant que matériaux ou dans les constructions futures. Les déchets du 2^e amont seront

CHIFFRES CLÉS

- 91 % des déchets seront mis en compte de manière optimale
- 150 tonnes de déchets seront développés en zone
- 1 100 logements
- 25 % de surface global des chantiers pour les JO 2024



Site de chantier, Juin 2022

Entre Paris et la Seine-Saint-Denis, 71 sites potentiels pouvant accueillir une plateforme de traitement de déchets ont été identifiés, dont 2 sites pérennes. Une dizaine de ces sites sont d'ores et déjà à l'étude. Des sites sur le canal de l'Ourcq ou le canal Saint Denis soumis à des COT.

Pour conclure, cette étude a permis de quantifier les surfaces à construire et à démolir ou à rénover :

- 20 millions de m² à construire dans les opérations d'aménagement d'ici 2024 ;
- 5 millions de m² à démolir ou à rénover à Paris et Seine-Saint-Denis.

Elle a aussi permis de proposer des fonciers potentiels pour accueillir des centres de traitement de déchets du BTP.

Vers un maillage territorial de plateformes de réemploi et recyclage à différentes échelles pérennes et transitoires

170 sites existants dont 78 pour Paris et la Seine-Saint-Denis

71 sites potentiels dont la 1/2 des sites encore disponibles après 2024 Et 2 potentiellement pérennes

Sites existants et potentiels à l'étude ou à étudier

- Site potentiel à l'étude
- Site potentiel à étudier
- Plateforme et centre de traitement déchets existant



Conclusion / chiffres clés

- De nombreuses opérations d'aménagements à venir
Entre 2020 et 2024, **19,5 millions de m² SDP** construits dans les opérations d'aménagement et **5 millions de m²** seront démolis ou rénovés à Paris et en Seine Saint-Denis
Un **ratio de 1 pour 4** à l'échelle de Paris et du CD93
Un ratio proche des 1 pour 1 dans les secteurs à forte mutation urbaine
- **Près de 9 millions de tonnes de déchets à évacuer à horizon 2050**
et **près de 5 000 bâtiments à déconstruire à Paris et en Seine Saint-Denis**
- 170 plateformes existantes à l'échelle de la MGP
71 plateformes potentielles à l'étude ou à étudier à Paris et dans le 93
- **Un contexte environnemental fort**
Une réglementation sur les déchets du BTP qui évolue :
la loi économie circulaire objectif de 70% de produits de construction ou démolition à valoriser ou recycler obligation des diagnostics ressources d'ores et déjà obligatoires
- Et à venir, l'extension de l'estimation des démolitions et l'identification du foncier à l'ensemble de la MGP

PRÉSENTATION DES ACTIONS PORTÉES PAR LA VILLE DE PARIS

Isabelle Lardin, en charge de l'Économie circulaire et des études de coûts à la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) à la Ville de Paris et **Jordan Vallet**, chargé d'opérations responsable environnement à la SEMAPA.

Les actions engagées par la Ville de Paris dans la première mandature et qui seront poursuivies lors de la prochaine mandature, se déclinent en 2 parties. D'autres actions sont également en cours d'élaboration avec la nouvelle équipe municipale sur les sujets d'économie circulaire dans le secteur du bâtiment.

La première action est faite auprès des maîtres d'ouvrage pour réduire la production de déchets et les réorienter davantage vers le réemploi, la réutilisation et le recyclage. Une partie de ces déchets sont aujourd'hui évacués en enfouissement, l'objectif est de mieux les orienter vers ces 3 exutoires.

Des bailleurs sociaux ou des copropriétaires sont soutenus par la Ville de Paris pour favoriser la sobriété en termes de consommation de matière, de favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, biosourcés et/ou approvisionnés durablement. L'écoconception, la démontabilité, l'adaptabilité, ainsi que la gestion durable des déchets, font partie des points étudiés.

Les actions de la Ville de Paris touchent aussi ses partenaires, et notamment les bailleurs sociaux.

Dans le cadre du financement du logement social depuis 2018, la Ville de Paris a mis en place une majoration pour les opérations exemplaires en construction et depuis 2020 pour les opérations exemplaires en constructions, rénovation et déconstructions avec le label économie circulaire NF Habitat HQE. La Ville a également créé un socle d'exigences qui doivent être respectées par tous les bailleurs qui visent à orienter les flux de déchets vers le réemploi, le recyclage et la réutilisation.

Actions engagées par la Ville de Paris

I. Des actions auprès des maîtres d'ouvrages

sobriété, approvisionnement durable, écoconception, adaptabilité/démontabilité, gestion durable des déchets

1. Ville de Paris

- expérimentations pilote et formalisation des Retex,
- intégration EC dans les marchés publics
- appui d'un BET pour former les chargés d'opération...;

2. Bailleurs sociaux

- majoration pour opérations exemplaires (profil EC NF Habitat HQE), territorialisation d'un socle de base d'exigences en cours (échéance 2021);
- réflexions sur l'organisation efficiente du réemploi inter bailleurs et Ville de Paris et sur le développement d'une filière de recyclage du verre plat issus des rénovations énergétiques;

Pied de page de la présentation | Décembre 2018 | 32

La seconde action porte sur les projets pour lesquels la Ville de Paris est maître d'ouvrage. La Ville de Paris est en effet maître d'ouvrage de 3 600 établissements publics et d'environ 500 bâtiments qui font partie du patrimoine intercalaire, c'est-à-dire qu'ils sont mis à disposition de tiers.

Les actions portent sur :

- Des expérimentations sur des constructions neuves, des démolitions, des réhabilitations. Les retours d'expérience issus de ces expérimentations pilotes sont formalisés dans un guide sur l'économie circulaire à destination de l'ensemble des chargés d'opération de la Ville de Paris. On peut citer comme exemple : la médiathèque Jean Quarré (19^e); la crèche Bourdan (12^e); la déconstruction de Marx-Dormoy (18^e), la réhabilitation des canaux (19^e); la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16^e) ou l'Arena (18^e);

- La commande publique en intégrant des clauses dans les marchés publics ;
- L'acculturation : un bureau d'étude accompagne la Ville de Paris pour former l'ensemble des chargés d'opération sur ces pratiques.

La Ville de Paris travaille aussi au développement d'une filière sur le verre plat. Dans le cadre des rénovations énergétiques de nombreuses menuiseries sont changées ce qui représente un flux important ; les menuiseries sont utilisées dans le meilleur des cas en sous-couche routière ou bien enfouies.

La Ville de Paris agit aussi avec les copropriétaires, dans le cadre du programme EcoRénovons, notamment lors des rénovations thermiques des copropriétaires volontaires, pour réemployer et recycler les menuiseries. Par exemple lors de la rénovation de la tour FUGUE de la cité les Orgues de Flandres (19^e), toutes les menuiseries seront changées, et la Ville travaille avec l'ensemble des acteurs sur le réemploi et le recyclage, notamment des fenêtres.

La Ville de Paris travaille aussi avec les aménageurs de certaines ZAC parisiennes.

On peut citer par exemple l'aménagement de Saint-Vincent-de-Paul, piloté par Paris & Métropole Aménagement. Cet ancien hôpital transformé en maternité puis en centre d'hébergement d'urgence, accueille des activités transitoires pendant sa transformation en quartiers avec habitats, commerces, activités économiques, etc. P & MA a fixé des objectifs ambitieux dans cette ZAC en termes de réemploi et de recyclage : sur la partie curage, 2,6 tonnes de déchets ont été réemployés. Le frein qui a été identifié par P & M est le besoin de foncier pour pouvoir favoriser ce type de structure et pour mettre en adéquation l'offre et la demande.

La SEMAPA a porté d'autres actions sur les ZAC Bercy Charenton (12^e), Python Duvernois (nord du 20^e arrondissement) et Bédier Oudiné (13^e).

ZAC Bercy Charenton (12^e) :

Cette ZAC se situe sur un ancien site ferroviaire comprenant des entrepôts de logistique. Trois grandes halles logistiques et des bureaux sont démolis pour laisser place à un quartier de 560 000 m² de logements, bureaux, activités dont un hôtel logistique, un parc et des jardins et des équipements sportifs et scolaires, etc.

3. Copropriétés

Des actions sont étudiées pour les rénovations thermiques des copropriétés volontaires qui sont soutenues par la Ville de Paris dans le cadre d'EcoRénovons.

Ex : Rénovation thermique de la Tour FUGUE de la Cité « Les Orgues de Flandres »

II. Des actions avec les aménageurs dans certaines ZAC parisiennes

La Ville de Paris et ses aménageurs ont décidé de mettre en place les principes de l'économie circulaire dans certaines ZAC :

- Paris & Métropole Aménagement : ZAC St Vincent de Paul
- SEMAPA : ZAC Bercy Charenton, ZAC Python Duvernois, ZAC Bédier Oudiné


33

Présentation par la SEMAPA des nouvelles ZAC intégrant l'économie circulaire dans leur programme

- ZAC Bercy Charenton :
Ancien site ferroviaire
Démolition de halls logistique et de bureaux
Construction de 560 000 m² de surfaces mixtes environ, jardin, équipements sportifs, équipements scolaires et d'espaces publics

- ZAC Python Duvernois :
Quartier NPNRU
Démolition de logements sociaux, d'équipements sportifs
Construction de environ 100 000 m² de surface mixte d'un jardin de 2 ha et d'espaces publics

- ZAC Bédier Oudiné :
Quartier NPNRU
Démolition de logements sociaux (156 logements), d'une crèche et d'un centre d'animation.
Construction de 55 000 m² de surface mixte, d'un groupe scolaire, d'équipements et d'espaces publics







Python Duvernois (nord du 20^e arrondissement), ZAC Bédier Oudiné (13^e)

Ces deux projets sont dans des quartiers NPNRU, entre le boulevard périphérique et le boulevard des Maréchaux. Ils comportent tous deux des équipements publics, sportifs et quasi exclusivement des logements sociaux. De grandes démolitions sont prévues sur ces quartiers, pour reconstruire 100 000 m² de surface mixte pour Python Duvernois et 55 000 m² pour Bédier Oudiné.

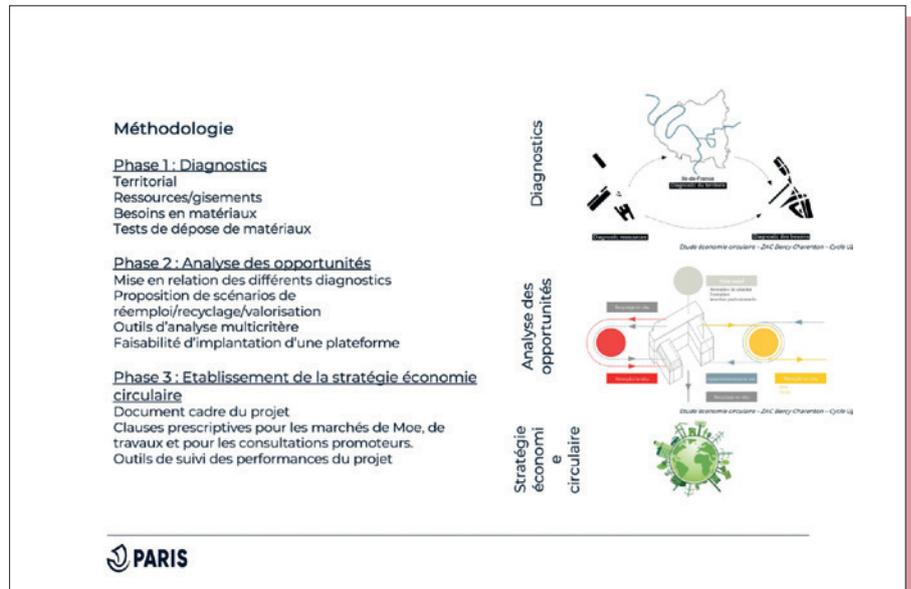
La SEMAPA met en place une méthodologie pour répondre aux ambitions environnementales et d'économie circulaire demandées par la Ville de Paris. Celle-ci s'organise en 3 phases :

La première phase est une phase de diagnostics : un premier diagnostic territorial en lien avec chacun des projets ; un diagnostic ressources/gisements des démolitions qui sont prévues sur chacun des secteurs ; un diagnostic des futurs besoins en matériaux par rapport à la programmation de bâtiments et espace public. Dans cette première phase, en fonction de l'état des bâtiments à démolir, des prestataires peuvent proposer des tests de dépose de matériaux pour fiabiliser les possibilités de réemploi, réutilisation ou recyclage.

La deuxième phase analyse les opportunités, en mettant en relation les différents diagnostics de la première phase diagnostics, en mettant en relation les ressources et besoins à travers le territoire. Elle concerne le réemploi et recyclage sur site et hors site, ainsi que l'approvisionnement de matériaux. Cette phase se penche aussi sur le volet social – insertion sociale par exemple. Un scénario est alors proposé, ainsi qu'un outil d'analyse multicritère permettant le choix, et la faisabilité d'implantation d'une plateforme pour favoriser l'ambition.

La 3^e phase, une fois les arbitrages en termes d'ambitions faits, propose un document cadre de projet commun afin que tous les acteurs du projet aient une base commune. Des clauses prescriptives pour les marchés sont rédigées, pour améliorer et parfois contraindre certains acteurs à la participation à l'économie circulaire. Enfin, des outils de suivi des performances du projet sont mis en place pour vérifier que les ambitions initiales sont bien atteintes.

Il existe d'autres projets et études en cours à Paris. Par exemple, la plateforme de Réavie à la Porte d'Ivry. Cette plateforme est installée sur une parcelle de



**Plateforme Porte d'Ivry
Paris 13^e (porteur de projet)**

PARIS Réavie Réseau Francilien d'emploi

Parcelle de 2 250 m² dont 600 m² couvert mutualisé et mis à disposition pour :
traitement des déchets, service de stockage et de reconditionnement de matériaux issus de la déconstruction et don ou revente de matériaux de réemploi ouvert aux particuliers, associations et professionnels

CALENDRIER

- la zone réception et stockage opérationnelle
la Plateforme a déjà réceptionné des matériaux issus de chantier parisiens notamment des sanitaires, couverture, charpente issu d'un Chantier Eiffage -Paris Habitat dans le 13^e, des cloisons de bureaux, menuiseries issus d'un chantier BNP Paris Real State avenue Wagram...
- La zone atelier et la boutique sont en cours d'aménagement.
→ Inauguration prévue 3^e semaine d'octobre.

Vue aérienne des programmes de bureaux des lots Ouest et Est ainsi que de la Maison internationale de Sépoul, le long du boulevard périphérique

2.250 m² dont 600 m² sont couverts, et est mutualisée pour un fonctionnement inter-chantiers et est mise à disposition pour du traitement de déchets, du stockage ou du reconditionnement. La plateforme accepte les matériaux issus de la déconstruction, selon un système de don ou de revente de matériaux. Elle est ouverte aux professionnels, aux associations et aux particuliers.

La zone de réception et de stockage est déjà opérationnelle, tandis que la zone atelier et la boutique sont en cours d'aménagement.

Ce projet est porté par la Ville de Paris, propriétaire du foncier, qui met à disposition le foncier pour Réavie et le réseau francilien du réemploi qui s'occupent du fonctionnement.

PRÉSENTATION DES ACTIONS PORTÉES PAR PLAINE COMMUNE

Justin Emringer, Cheffe de projet Métabolisme urbain
à Plaine Commune

Plaine Commune met aussi en place une plateforme de réemploi et réutilisation à la Courneuve, sur l'ancien site industriel de KDI (en face du RER B la Courneuve – Aubervilliers). Cette plateforme de 1500 m² est gérée par Réavie et fonctionne sur le même principe que celle de Porte d'Ivry. La convention d'occupation temporaire a été signée entre Réavie et l'aménageur du site qui est la SPL Plaine Commune Développement, pour une durée dépendant des travaux de déconstruction mais au minimum de 2/3 ans.



PRÉSENTATION DES ACTIONS PORTÉES PAR EST ENSEMBLE

Selon les informations de **Leslie Petitjean**,
chargée de mission économie circulaire à Est Ensemble

Est Ensemble mène 2 actions.

La 1^{re} action porte sur la création d'une plateforme qui verra le jour début 2021, et qui se situe sur le NPNRU Youri Gagarine à Romainville. Cette plateforme a 3 objectifs qui sont d'être :

- Un lieu de stockage et finition des matériaux issus des démolitions en attente de réutilisation (par exemple les pavés), opérationnelle au 2^e semestre 2021 ;
- Un lieu pour et animé par les habitants, qui ouvrirait fin 2020/début 2021 ;
- Un lieu ressource pour animer la démarche de réemploi auprès des professionnels et acteurs du domaine.

NPNRU Youri Gagarine à Romainville aménagement participatif d'une plateforme de réemploi et animation



L'objectif est que ce lieu soit multifonctions :

- 1. Une plateforme de stockage et finition des matériaux issus des démolitions en attente de réutilisation ex pavés**
- 2. Un lieu pour et par les habitants**
Une partie du lieu sera ouverte aux habitants du quartier et acteurs locaux (associations, services de la ville) pour la réalisation d'activités liées à l'économie circulaire.
- 3. Un lieu ressource pour animer la démarche de réemploi auprès de professionnels et acteurs du domaine** ex formation autour du réemploi à destination des pro

CALENDRIER provisoire 2021



La 2^e action menée par Est Ensemble est une étude de faisabilité et de dimensionnement, pour le développement de plateformes pour la mise en place de l'économie circulaire des déchets du BTP. Son objectif est de développer des circuits courts d'approvisionnement de matériaux et de créer des synergies inter-chantiers, dans un premier temps à l'échelle du territoire. Un autre objectif est de créer des espaces de logistique « tampon » pour stocker, massifier et transformer les matériaux.

L'étude durera 1 ou 2 ans, les analyses sont en cours (la consultation s'est clôturée en septembre 2020).

En plus de l'étude de faisabilité technico-économique, Est Ensemble va lancer des groupes de travail et un appel à manifestation d'intérêt, au moins sur un site, et cette concertation sera à destination des démolisseurs, constructeurs et des futurs gestionnaires.

Etude de faisabilité et de dimensionnement pour le développement de plateforme(s) d'économie circulaire dans le BTP



Pourquoi ?

- Développer des circuits courts d'approvisionnement en matériaux et créer des synergies entre les chantiers de démolition et de construction à l'échelle du territoire
- Développer des espaces logistiques tampons/intercalaires pour stocker et transformer les matériaux

Etude

- Consultation close le 21 septembre 2020 (analyse en cours)
- Lancement fin 2020 pour 1 à 2 ans (en fonction des phases déclenchées)
- Objectifs :
 - Etudier la faisabilité technico-économique d'une plateforme logistique d'économie circulaire dans le BTP sur plusieurs sites identifiés
 - Lancer un AMI pour recruter des gestionnaires sur au moins 1 site
- Méthodologie :
 - Étude des sites potentiels pérennes et temporaires (sur la base de l'étude APUR)
 - Concertation avec des groupes de travail MOA (démolisseurs et constructeurs) et potentiels futurs gestionnaires

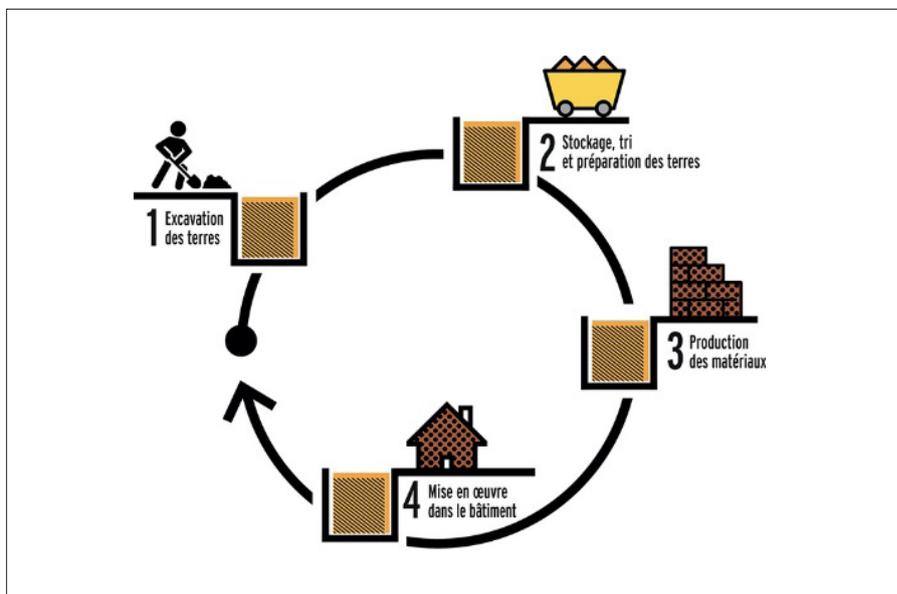
Contact
Leslie Petitjean – Chargée de mission économie circulaire – leslie.petitjean@est-ensemble.fr



PRÉSENTATION DES ACTIONS PORTÉES PAR PARIS TERRES D'ENVOL – PLATEFORME CYCLE TERRE À SEVRAN

Silvia Devescovi, cheffe de projet Cycle Terre à la Ville de Sevrans

Le projet Cycle Terre travaille sur les déblais, qui représentent une partie importante des déchets. Cette expérimentation, en cours à l'échelle de la métropole, consiste à récupérer les déblais des chantiers du GPE et de les transformer en matériaux de construction. Une fabrique s'installera à Sevrans et sera opérative d'ici l'été 2021 pour passer à la phase de production commerciale en septembre. Cette fabrique est sur un terrain de 2800 m² – surface compatible avec d'autres secteurs urbains. Cela veut dire que le volume de production et donc de traitement de déchets sont réduits. Cependant, le modèle de Cycle Terre est que plusieurs petites fabriques s'installent partout, pas forcément à l'initiative de la société. Cycle Terre a reçu un financement public et met à disposition la connaissance produite et ses retours d'expérience, en termes de montage opérationnel, juridique, de conception de lignes de production, de connaissances sur les matériaux de construction en terre crue, etc. Cela permet à d'autres de dupliquer le modèle sur leurs territoires, l'idée étant de rester dans des boucles courtes, à l'échelle d'un EPT ou d'un département.



PRÉSENTATION PAR L'ADEME, DU DISPOSITIF D'AIDES POUR L'INSTALLATION DE PLATEFORMES

Mohamedou Ba, Pôle Économie circulaire et déchets, ADEME

La mission de l'Ademe en tant qu'opérateur de l'État est la mise en œuvre des politiques autour de l'environnement, du développement durable et de l'énergie.

Il y a 4 métiers à l'ADEME :

- **Connaître** : construire et diffuser la recherche et l'innovation afin de partager la connaissance ;
- **Convaincre et mobiliser** : former et sensibiliser par des campagnes de communication pour faire évoluer les comportements (investissements, actes d'achat, etc.) des particuliers et des organisations ;
- **Conseiller**, pour orienter les choix des acteurs socio-économiques ;
- **Aider à réaliser** : l'ADEME accompagne et déploie des types de soutiens financiers, pour favoriser la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions au niveau soit régional soit national. Pour cela, l'ADEME gère plusieurs fonds, dont les **fonds Chaleur** et le **fonds Économie Circulaire – déchets**, sur la prévention et gestion des déchets, qui correspondent à la mise en place de plateformes de réemploi, mais traitent aussi de déchetterie ou valorisation. À travers ces fonds, l'ADEME accompagne les acteurs et porteurs de projet dans ce domaine.

Un autre aspect traite des projets de recherche, de développement et d'innovation par les 3 instruments que sont le programme de Thèses, le programme de recherche et le programme d'investissements d'avenir (PIA). Dans ce dernier programme, on trouve des appels à projet pour la prévention et la gestion des déchets.

Présentation de 3 outils actuellement disponibles qui permettent d'accompagner les porteurs de projet dans l'installation de plateformes.



Ademe, opérateur de l'Etat

Missions: mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, du développement durable et de l'énergie:

- les diagnostics, les audits, les études de faisabilité, et, sous certaines conditions, les investissements associés pour les projets d'économie circulaire ou de performance énergétique :
 - récupération de chaleur fatale,
 - développement de réseaux de chaleur,
 - intégration d'énergies renouvelables,
 - **prévention et gestion des déchets**,
 - optimisation de flux et gestion des ressources,
 - performance environnementale des produits et services,
 - méthanisation...

Ces projets sont financés, notamment, par le [Fonds Chaleur](#) et le [Fonds Économie Circulaire - déchets](#).

- les projets de recherche, de développement, et d'innovation grâce à trois instruments complémentaires : le [programme Thèses](#), les [programmes de recherche](#) et le [Programme d'investissements d'avenir \(PIA\)](#) ;

2 01/10/2020

Le premier appel à projets est l'**Appel à projets Réduction, Recyclage et Valorisation des Déchets du Bâtiment**, dans le cadre du programme investissement d'avenir. Cet AAP a débuté en février 2020 et continue jusqu'au 30 octobre 2020. Il a 2 objectifs majeurs :

- Proposer des solutions ou des modèles d'organisation permettant
 - de réduire les déchets produits tout au long du cycle de vie des chantiers ;
 - d'augmenter le taux de recyclage des déchets qui seront utilisés dans le bâtiment ;
 - d'augmenter la part de déchets recyclés utilisés dans la construction et la rénovation.
- Promouvoir des solutions de massification et d'industrialisation dans des domaines transverses à la filiale.

Cet AAP est orienté innovation, en termes de réemploi, de techniques de construction innovante, d'éco-conception, mais aussi dans le domaine du diagnostic ressources déchets, tri et collecte, de la traçabilité, du foncier et surtout pour le domaine d'accès à la ressource, de qualification et des phénomènes d'assurance.

Cet AAP est national, et les projets **innovants** portés par des entreprises en partenariat avec d'autres entreprises et/ou des acteurs de la recherche peuvent candidater. La durée maximale des projets est de 3 ans, pour un montant minimum de 1 million d'euros.

Quelques éléments sur les modalités de financement : à la fois sous forme d'avance remboursable (100 % quel que soit le type d'entreprise), et parfois sous forme de subventions, selon la taille des entreprises. Il y a aussi d'autres dépenses de RDI (recherche et développement innovation) qui permettent de financer des laboratoires de recherche qui travailleront avec les entreprises.

Contact : aap.rrvdb@ademe.fr



AAP Réduction, Recyclage et Valorisation des Déchets du Bâtiment (PIA): Février – 30 octobre 2020

Plusieurs objectifs:

- Proposer des solutions ou des modèles d'organisation permettant de
 - De réduire la quantité de déchets tout au long du cycle de vie des chantiers,
 - D'augmenter le taux de recyclage des déchets non inertes et non dangereux du bâtiment et enfin
 - D'augmenter la part de déchets recyclés dans la construction et la rénovation.
- Promouvoir des solutions de massification et d'industrialisation dans des domaines transverses à la filière

3 01/10/2020



Eligibilité des aides AAP

Durée: 3 ans max
 Montant minimum: 1M€
 Cibles: Entreprises en partenariat avec d'autres entreprises et ou acteurs de la recherche
 Clôture : 30/10/2020 - 15:00

Taille de l'entreprise	Nature de l'aide	Taux d'aide sur dépenses RDI		Taux d'aide sur dépenses LDE
		Collaboratif	Non collaboratif	
GE	100% AR	50 %	35 %	45 %
	67% AR / 33% SUB	40 %	25 %	35 %
ME	100% AR	60 %	45 %	55 %
	67% AR / 33% SUB	50 %	35 %	45 %
PE	100% AR	70 %	55 %	65 %
	67% AR / 33% SUB	60 %	45 %	55 %

Contacts: aap.rrvdb@ademe.fr

4 01/10/2020

Le deuxième appel à projet est l'AAP déchetterie professionnelle. Cet AAP est régional, piloté par l'Ademe IdF (responsable : Mohamedou Ba). Il permet de répondre entre autres au déficit de déchetteries professionnelles. L'objectif est de financer des études ou des investissements sur des sites de gestion de déchets des professionnels en Île-de-France.

- Création de déchetteries professionnelles ;
- Modernisation de déchetteries existantes par l'addition de flux supplémentaires, et la mise en place de zones de réemploi, etc. ;
- Centres de tris de déchets du BTP ou de déchets d'activités économiques rattachés à des déchetteries professionnelles ;
- Déchetteries professionnelles temporaires (3 à 5 ans) qui permettent de répondre à une problématique locale et provisoire.

Cet appel à projet est lancé sur 3 ans (2020-2022), divisé en plusieurs sessions, pour permettre de résoudre un certain nombre de problèmes dont la mise à disposition de déchetteries professionnelles pour lutter contre les pratiques de dépôts sauvages. La session actuelle a débuté le 14 novembre 2020 et continue jusqu'au 13 juin 2021.

Les coûts sont au maximum de 3 millions d'euros, et le taux maximum d'aide est de 30 %.

Les critères d'éligibilité sont :

- Avoir fait une étude de faisabilité au préalable, dont le rapport doit être joint à la demande de financement pour mettre en place une déchetterie professionnelle ;
- Être un porteur de projet privé sauf dans des cas dérogatoires à étudier avec l'Ademe au cas par cas.



AAP déchetterie professionnelle

Modernisation et création de sites de gestion de déchets des professionnels en Ile de France : Déchèteries professionnelles.

Etudes et investissements

Les projets attendus concerneront :

- La création de déchèteries professionnelles,
- La modernisation de déchèteries professionnelles existantes (addition de flux supplémentaires, de zones de réemploi etc.)
- La création et la modernisation de centres de tri de déchets de chantier du BTP et de déchets d'activités économiques adossés à des déchèteries professionnelles.
- La création de déchèteries professionnelles temporaires (3 à 5 ans) permettant de répondre à une problématique identifiée, locale et provisoire.

5 01/10/2020



AAP Déchetterie professionnelle

<p>AAP étalé sur 3 ans (2020-2022)</p> <p>Dates limites de dépôt:</p> <p>24 janvier 2020</p> <p>12 juin 2020</p> <p>13 novembre 2020</p> <p>13 juin 2021</p> <p>13 novembre 2021</p> <p>24 janvier 2022</p>	<p>Plafonds d'assiette : 3 M€ maximum</p> <p>Taux : maximum 30 %</p> <p>Éligibilité :</p> <p>Avoir transmis les résultats de l'étude préalable en même temps que le dossier de demande d'aide,</p> <p>Porteur du projet doit être privé sauf cas dérogatoire tel que précisé précédemment</p>	<p>Cible: entreprise, collectivité, association</p> <p>Dépenses éligibles:</p> <p>Equipements</p> <p>Coûts de génie civil</p> <p>Dispositif de suivi des performances par une tierce partie dans la limite de 10% des dépenses éligibles.</p> <p>Dépenses liées à la communication et à la formation directement liées au projet objet de l'investissement dans la limite de 10% des dépenses éligibles.</p> <p>COFINANCEMENT REGION POSSIBLE</p>
---	--	--

Contact: mohamedou.ba@ademe.fr

6 01/10/2020

Les cibles : entreprises, collectivités, associations

Dépenses éligibles dans le cas d'un investissement :

- Équipements fixes ou mobiles permettant la mise en place, l'utilisation et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Coûts de génie civil ;
- Dispositif de suivi des performances

externalisé (dans la limite de 10 % des dépenses éligibles) ;

- Dépenses liées à la communication sur le projet (dans la limite de 10 % des dépenses éligibles).

Si le projet est porté par une petite entreprise, il y a la possibilité d'avoir un co-financement par la région Île-de-France.

L'appel à projets Île-de-France économie circulaire et déchets est lancé tous les ans par le pôle économie circulaire et déchets. Cet AAP est régional, piloté par l'Ademe IdF (responsable : Mohamedou Ba). À partir de 2021, il sera en 1 seule phase au lieu de 2 auparavant. L'AAP de 2021 aura probablement lieu en septembre 2021. L'AAP comprend de multiples volets sur des thèmes différents :

- Volet 1 – Écologie industrielle et territoriale ;
- Volet 2 – Économie circulaire et aménagement ;
- Volet 3 – Économie de la fonctionnalité ;
- Volet 4 – Consommation éco-responsable et alimentation et gaspillage alimentaire ;
- Volet 5 – Réemploi, réutilisation et réparation ;
- Volet 6 – **Gestion et traitement des déchets des entreprises** : mise en place de plateformes, de centre de tri ou de valorisation des déchets des activités économiques du BTP. Les études de faisabilité, de diagnostic et les accompagnements de projets sont financés dans ce volet ;
- Volet 7 – Gestion et traitement des biodéchets ;
- Volet 8 – Gestion et traitement des déchets des ménages ;
- Volet 9 – Tarification incitative.

La phase 1 est en ligne depuis le 21 septembre jusqu'au 9 octobre 2020 : dépôt en ligne du dossier de pré-candidature (résumé, quelques éléments sur le porteur du projet, et des éléments financiers).

Puis un jury vérifie que les projets sont éligibles, et ceux-ci passent à la 2^e phase, qui va du 22 octobre au 30 novembre 2020. Des éléments plus importants sur le dossier sont alors demandés : documents administratifs sur le porteur de



AAP IDFECD 2020

AAP multi-volets

En deux phases pour chaque session

2^{ème} Session IDFECD-2020 :
Du 21 septembre au 30 novembre 2020

Phase 1 (dossier de pré-candidature)
Du 21 septembre au 9 octobre 2020

Volet	Administration Collectivités Associations	Écoles	Investissement
Volet 1 : Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	x	x	x
Volet 2 : Économie circulaire et aménagement	x	x	
Volet 3 : Économie de la fonctionnalité (EF)	x	x	
Volet 4 : Consommation éco-responsable et alimentation et gaspillage alimentaire	x	x	x
Volet 5 : Réemploi, réutilisation et réparation		x	x
Volet 6 : Gestion et traitement des déchets des entreprises		x	x
Volet 7 : Gestion et traitement des biodéchets		x	x
Volet 8 : Gestion et traitement des déchets des ménages		x	x
Volet 9 : Tarification incitative	x	x	x

Cibles:

- Collectivités
- Etablissements publics
- Associations, fondations
- Entreprises

7 01/10/2020

projet ; éléments techniques du projet (ce qui est prévu, comment, objectifs de réduction et de réemploi) ; éléments financiers détaillés (investissements à faire notamment).

À part les particuliers, tous peuvent candidater à cet AAP : collectivités, établissements publics, associations et fondations, entreprises quelles que soient leurs tailles.

Pour l'AAP, l'ADEME Île-de-France Économie circulaire et déchets indique que les projets éligibles peuvent être à la fois des études et des réalisations nécessitant des investissements. À titre d'illustration, voici une liste non exhaustive des projets éligibles :

- Diagnostic « excédents et Déchets Chantier » sur des chantiers de travaux publics ;
- Diagnostic déchets de pré-déconstruction/réhabilitation des bâtiments, diagnostic ressources ;
- Mission de coordination déchets du maître d'œuvre : étude d'accompagnement de projets, études de faisabilité ;
- Investissement pour les centres de tri des déchets d'activités économiques (DAE) ;
- Création ou modernisation de centres de massification et de préparation des déchets du BTP ;
- Plateformes de valorisation des déchets DAE – BTP ;
- Plateformes dédiées de manière exclusive au traitement de terres excavées non polluées.

Les projets à visée réglementaire ou obligatoire (afin de se conformer à une réglementation, ou pour faire un diagnostic obligatoire), ne sont pas éligibles.

Liste des dépenses éligibles :

- Dépenses pour des prestations intellectuelles externes (il ne doit pas exister de liens juridiques entre le porteur de projets et le prestataire) ;
- Génie civil : VRD, adaptation des locaux ;
- Équipements fixes ou mobiles ;




AAP IDFECD 2020

Projets éligibles

- Diagnostic « excédents et Déchets Chantier » préalable à des travaux publics
- Diagnostic déchets de pré-déconstruction/réhabilitation des bâtiments,
- Mission de coordination déchet du MOE : étude d'accompagnement de projet
- Centres de tri des déchets d'activités économiques (DAE).
- Centre de massification et de préparation des déchets du BTP
- Plateformes de valorisation des déchets DAE – BTP
- Plateformes dédiées de manière exclusive au traitement de terres excavées non polluées

Dépenses éligibles:

Type d'opération	Aide ADEME maximum (montant et/ou taux)	Assiette maximale (€)
Etudes, diagnostics Etudes de projet et études de faisabilité	Activité économique : 50 % (GE), 60% (ME), 70 % (PE)	50 000 € (diagnostic)
	Activité non économique : 70 %	100 000 € (étude de projet)
Investissements Préparation à la valorisation et valorisation	30% des dépenses éligibles ADEME	30 000 000 €

8 01/10/2020

- Équipements de mesure, de contrôle ;
- Dépenses externes pour le suivi des performances des équipements ;
- Dépenses de communication et de formation (à hauteur de 10 % maximum des dépenses éligibles) ;
- Dépenses internes (à hauteur de 10 % maximum des dépenses éligibles).

Taux d'aides maximum pour les diagnostics ou études :

Le taux d'aide maximum dépend de l'activité. À chaque fois, il y a une assiette maximum qui ne peut être dépassée.

Par exemple, pour les études, les grandes entreprises peuvent être accompagnées jusqu'à 50 % au maximum des dépenses éligibles, les moyennes entreprises jusqu'à 60 % et les petites entreprises 70 %, sans toutefois dépasser le montant maximum qui est de 50 000 € pour les diagnostics et 100 000 € pour les études de projet.

Pour l'investissement, l'assiette maximale est de 30 millions d'€, et l'aide maximale de l'Ademe est de 30 % des dépenses éligibles pour la préparation à la valorisation. Si c'est du réemploi, les taux d'aides peuvent aller jusqu'à 55 % pour les petites entreprises, 45 % pour les moyennes et 35 % pour les grandes entreprises. Pour les déchetteries professionnelles, le taux est de 30 % au maximum quelle que soit la taille de l'entreprise ; pour les centres de tri, 20 % ; pour les équipements de valorisation matière, 30 %.

Les taux d'aides indiqués sont les aides maximales, car l'aide dépend de l'intérêt pour le projet et du budget disponible de l'Ademe. Chaque année ces taux sont révisés par l'Ademe, en fonction des besoins. Actuellement, les activités de réemploi bénéficient des taux d'aides les plus élevés.

L'ADEME a mis en place une plateforme pour répondre aux appels à projets (<https://entreprises.ademe.fr>). Elle permet de voir les appels à projets nationaux et régionaux, par localisation et par thème. La création d'un compte est nécessaire pour répondre aux AAP. Les dépôts de dossier et les analyses se font en ligne.

Rappel : pour l'AAP Île-de-France économie circulaire et déchets, il faut déposer le dossier de pré-candidature pour pouvoir candidater à la phase 2. Cependant, il y a la possibilité de déposer des projets au fil de l'eau. Une fois qu'un AAP est clos, l'Ademe met en place des fiches qui permettent de déposer un dossier sans passer par l'AAP. Alors que le financement d'un projet retenu lors d'un AAP est certain, dans le cadre d'une demande au fil de l'eau le financement dépend du budget disponible qui est variable.







2. DIRES D'ATELIER

RES
ES
z 0123

LES CANAUX

Élisa Yavchitz,
directrice des Canaux

Les Canaux interviennent également en complément et avec les collectivités sur les questions d'économie circulaire.

Les chantiers vont avoir besoin de foncier mais aussi de compétences et de personnes qui choisissent une orientation vers les métiers de l'économie circulaire. C'est pourquoi, les Canaux ont créé un MOOC avec l'Ademe (<http://lescanaux.com/le-mooc-des-canaux/>) qui présente les nouveaux métiers liés à la construction et au bâtiment en économie circulaire pour donner envie aux étudiants, aux personnes en reconversion ou autre, de se lancer sur ces métiers. Ce MOOC présente aussi les formations, initiales ou continues, en Île-de-France mais pas seulement, qui permettent de s'orienter vers ces nouveaux métiers. Il dure 2 mois et la deuxième session commence début novembre 2020. 4000 personnes ont suivi la première session.

Les Canaux travaillent sur la mise en lien entre les collectivités, les promoteurs, les constructeurs, et des acteurs de l'économie circulaire. Ces dernières structures, généralement plus petites, peuvent être des structures de l'ESS, notamment des structures d'insertion sur la question de la démolition par exemple. Les Canaux les met en réseau, afin qu'ils puissent partager leurs expertises, leurs outils, leurs savoir-faire. L'objectif est aussi de faire émerger de nouveaux métiers, de nouvelles structures. En effet, beaucoup de jeunes entrepreneurs veulent se lancer sur ces questions-là et les Canaux leur permettent de se mettre en lien avec de plus grandes structures pour leur permettre de se développer. Il faut garder à l'esprit que ces métiers sont émergents : les structures dont on parle actuellement – Réavie, Cycle Up, etc. – ne représentaient que peu de monde il y a 4 ans. Ces métiers émergents sont à aider, que ce soit ceux déjà en place ou les nouveaux à venir. Ces savoir-faire d'économie cir-

culaire seront nécessaires dans le futur. Les Canaux travaillent particulièrement sur les chantiers des JOP avec le programme ESS 2024, qui propose un conseil en amont aux acheteurs de toutes les maîtrises d'ouvrage. Ils travaillent donc avec la DIJOP, la Solideo, le COJO et toutes les collectivités impliquées dans les JO, pour voir en amont comment ces questions d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire peuvent être intégrées dans les marchés, mais aussi pour leur montrer des solutions et des acteurs qui mettent en place des actions. Ce dernier point leur permet de souligner que les objectifs ambitieux de la loi sont atteignables si on s'appuie sur ces expériences passées. Ce programme, en aval, permet de créer des consortiums avec les promoteurs, et de mettre un peu plus d'économie circulaire, d'ESS et d'insertion dans les projets qui sont réalisés.

PICHETA

Sandrine Delcroix

Picheta, intéressé par ces études et ces aides, fait évoluer ces plateformes.

Picheta a d'ores et déjà déposé 2 dossiers à l'ADEME dans le cadre de l'AAP déchetteries professionnelles :

- Un sur le site de l'Hay-les-Roses (94), qui a ouvert en 2020 ;
- Un sur le site de la Courneuve (93), qui a ouvert en début d'année 2020.

D'autres dossiers sont à venir.

PICHETA attendait l'AAP sur l'économie circulaire pour un projet d'innovation de plateforme sur Marcoussis (91).

VILLE DE PARIS

Anita Ravlic de l'agence
d'écologie urbaine,
Direction des espaces verts
et de l'environnement
sur l'économie circulaire

La Ville de Paris, avec la RATP, copilote une démarche d'écologie industrielle dans le 12^e et 13^e arrondissements autour de la BNF et du siège de la RATP.

Cette démarche se fait avec des partenaires professionnels, des entreprises et des structures publiques ou parapubliques.

Une expérimentation de déchetterie fluviale a été menée. Celle-ci a été installée de manière temporaire (sur une journée) en 2019 dans le 13^e et en 2020 dans le 12^e. C'est un système expérimental, de prototypage, et dans ce cadre, l'AAP déchetterie professionnelle est intéressante. Ces expérimentations ont montré qu'il y avait un intérêt de gisement, et la possibilité de mettre en place une solution moins carbonée. En effet la déchetterie était en cœur de quartier et l'acheminement des déchets des entreprises à la déchetterie s'est fait au moyen de tri-porteur. En 2019, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 83 % par rapport à un modèle classique. Les entreprises se posent la question de pérenniser ce modèle et de le transformer en un fonctionnement habituel. L'AAP permettrait d'aider à modéliser le fonctionnement pour l'inscrire dans la durée.

GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

Olivia Martin, chargée d'étude à la direction des études urbaines chez Grand Paris Aménagement et **Anna Perroux** déléguée innovation

GPA travaille au sein de la direction des études sur différents projets liés au réemploi, sur le sujet du foncier et sur le sujet référentiel réemploi pour systématiser le réemploi dans les opérations de déconstructions notamment.

L'exemple de Gagarine à Ivry est présenté.

Cette opération, emblématique, de déconstruction de la cité Gagarine à Ivry-sur-Seine a été faite en partenariat avec un master de l'école des Ponts et Chaussées de Marne la Vallée. Des étudiants ont travaillé sur un projet d'économie

circulaire sur la ZAC Gagarine, en lien avec l'agriculture urbaine, car c'est une agro-cité. Ils ont recommandé de faire un diagnostic ressources avant la déconstruction. C'était le 1^{er} diagnostic ressources pratiqué par l'EPA Orsa, qui est fédéré avec GPA.

Un contrat avec Eiffage a ensuite permis de travailler avec Réavie en sous-traitance chez Eiffage, et pour faire une opération de réemploi à grande échelle. 8 objets ont été identifiés dans le diagnostic ressources, et cela a permis la déconstruction de l'immeuble avec des objets toujours à vendre aujourd'hui sur la plateforme. De nombreux radiateurs et des dalles bétons ont été vendus. Cette opération à grande échelle est l'une des plus grandes de réemploi à l'échelle de l'Île-de-France. La déconstruction s'est achevée il y a 6 mois environ.

Aujourd'hui, GPA réfléchit à mettre en place une autre opération de réemploi sur des chantiers de déconstruction, notamment dans le sud francilien et le nord de l'Île-de-France. GPA en est aux études, sur ce travail de référentiel, qui doit pouvoir s'adapter aux différentes opérations, selon le type d'opération, leurs densités, la taille des chantiers, le calendrier, les problématiques locales, ... Sur ce dernier point, l'enjeu est aussi de se raccrocher à des plateformes existantes, et éventuellement en créer une sur des sites d'opérations d'aménagement comprenant des calendriers similaires et qui pourraient être mutualisées.

PLAINE COMMUNE Justine Emringer

Deux initiatives seront montées prochainement par le territoire de Plaine Commune :

- Une réunion de partage d'information et de présentation des projets de plateformes physiques de réemploi portés par différents acteurs aura lieu prochainement avec

entre autres Vinci qui travaille sur une « Ressourcerie du BTP » dans le 95, ARES et sa plateforme 4R, Tricycle qui est une plateforme de réemploi à Gennevilliers... Plaine Commune a décidé de réunir toutes les plateformes pour se connaître, avoir une vision plus claire du maillage territorial à venir, trouver des complémentarités et pour réfléchir à une logique par flux ou par chantiers ;

- Eiffage et Noé envisagent de dupliquer la plateforme Noé (à Bordeaux) en Île-de-France (plutôt au nord de l'Île-de-France). Une réunion avec les signataires de la convention JOP 2024, la MGP et l'Apur est à monter (mi-novembre), pour croiser les travaux de Plaine Commune, l'étude de l'Apur qui a recensé des fonciers pouvant accueillir ce type d'activités, pour donner une suite opérationnelle d'un point de vue foncier.

HAROPA PORTS DE PARIS

Christophe Du Chatelier

Haropa se tient à la disposition des collectivités et des entreprises privées pour faire un point sur les capacités portuaires et les structures existantes, à proximité des chantiers par exemple. Pour mettre en place des boucles logistiques, pour l'approvisionnement en matériaux mais aussi en trafic retour pour expédier les produits démontés sur les chantiers.

Les démarches entamées par tous les acteurs qui ont fait écho à la présentation de l'Apur sont intéressantes et peuvent s'appuyer sur des logistiques durables comme le fluvial.

Il existe un plan d'aide au report modal de VNF (PARM), qui permet d'investir dans des outils spécifiques liés à des chaînes de logistiques multimodales. Les chantiers du village olympique et paralympique par exemple travaillent déjà avec Ports de Paris et les collectivités pour la mise en place de chaînes lo-

gistiques fluviales pour l'évacuation des déblais. Dans le cas des chantiers présentés, et de leurs volumes importants, il peut être intéressant de travailler aussi avec Les Canaux, pour les acteurs non suffisamment informés sur les modalités portuaires et logistiques qui existent en lien avec la Seine.

Patricia Pelloux, Apur

Il pourrait en effet être intéressant d'organiser une réunion spécifique sur la Seine et les canaux avec Haropa Ports de Paris et le service des canaux de la Ville de Paris et certains aménageurs qui ont des chantiers en bord à voie d'eau ou à proximité.

Par exemple pour le secteur de Bercy Charenton, l'Apur a intégré cette problématique de la logistique et des déchets du BTP en lien avec la Seine dans le cadre d'une étude réalisée avec la Semapa et GPA.

Sandrine Delcroix, PICHETA

Sur les 71 fonciers identifiés dans le cadre de l'étude, quelle est la suite, est-ce qu'il y aura des consultations ? Comment PICHETA peut se positionner en tant qu'opérateur sur ces fonciers ?

Patricia Pelloux, Apur

L'Apur a réalisé une étude préalable qui permet de créer les conditions d'un maillage territorial renforcé en plateformes, en mettant en avant l'intérêt d'intégrer bien davantage la problématique de l'économie circulaire du BTP, en documentant sur les flux à venir et en identifiant 71 sites potentiels en lien avec les collectivités et aménageurs concernés. Mais ce sera à chaque maître d'ouvrage ou propriétaire foncier de lancer les consultations.

Par exemple à Bercy Charenton, ce sera forcément en lien avec la SEMAPA présent à cet atelier.

Justine Emringer, Plaine Commune

Pour prendre aussi un exemple hors ZAC, cela fait plusieurs années que Pi-

cheta essaie d'implanter une plateforme de tri et de valorisation des déchets de chantier sur le territoire de Plaine Commune. PICHETA a réussi à s'implanter à la Courneuve en prenant contact directement avec le propriétaire privé.

Pour la recherche d'un site comparable à la plateforme Noé, Plaine Commune essaie d'être facilitateur mais compte tenu de la taille recherchée ça a peu de chance de se faire sur Plaine Commune, peut-être sur le territoire de Terres d'Envol.

Patricia Pelloux, Apur

Les collectivités peuvent créer les conditions pour avoir un nouveau regard sur les plateformes, pour améliorer l'acceptabilité par les riverains, en passant par un changement culturel vis-à-vis de ces services urbains utiles pour l'économie des ressources et aussi aux habitants en y associant parfois des services ouverts au public.

Amélie Noury, Apur

La majorité des fonciers proposés sont publics, mais ils n'ont pas tous la même opérationnalité, des études sont parfois déjà lancées sur quelques sites. 71 sites ont été fléchés, mais cela ne signifie pas que tous seront utilisés pour l'installation d'une plateforme de traitement de déchets, ni qu'il n'y en aura pas d'autres, qui étaient peut-être trop prématurés au moment du rendu de l'étude par exemple. Cette liste est évolutive.

Étienne Dadou, représentant du SEDDRE, Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage

Les entreprises de déconstruction sont engagées dans l'amélioration du tri et sont prêtes à basculer vers le réemploi. Les entreprises de traitement de déchets sont très attentives à tout ce qui se passe, et à notamment la REP sur les déchets du bâtiment.

POUR ALLER PLUS LOIN

Lien vers l'étude et synthèse :

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/chantiers-nord-est-grand-paris-exemple-economie-circulaire>

Lien vers l'Apur'Café :

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/apur-cafe-2-chantiers-nord-grand-paris-un-exemple-economie-circulaire>

Site de l'ADEME pour candidater aux appels à projets :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

Lien pour le MOOC des Canaux :

<http://lescanaux.com/le-mooc-des-canaux/>

Les chantiers du Nord-Est du Grand Paris, un exemple pour l'économie circulaire

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DE RESTITUTION PARTENARIAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Dans le cadre de son programme partenarial et en lien avec la convention JOP 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis, l'Apur a publié en juin 2020 l'étude *Les chantiers du Nord-Est du Grand Paris, un exemple pour l'économie circulaire*.

L'étude identifie tout d'abord les gisements et quantifie les volumes de déchets à venir sur le Nord-Est du Grand Paris, puis recense et caractérise les plateformes existantes à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Cette analyse met en exergue les nécessités de nouvelles plateformes au plus près des chantiers, et identifie des fonciers de taille XS à XL, temporaires ou pérennes, pour permettre le développement de plateforme de réemploi, de réutilisation ou de toutes autres activités de valorisation.

Un atelier de restitution de l'étude et d'échanges a eu lieu le 1^{er} octobre 2020 avec l'ensemble des partenaires et acteurs économiques qui ont contribué à sa réalisation : aménageurs, bailleurs, maîtres d'ouvrage, gestionnaires de plateforme, collectivités...

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

